TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

Enquête publique n°E22000022 / 77
Du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2022

COMMUNE DE BOISSISE-LA-BERTRAND 77350

OBJET : Projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile. Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme (PLU) de BOISSISE-LA-BERTRAND.

Commissaire-Enquêteur : Jean-Pierre SPILBAUER

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

1- Rappels

La commune de BOISSISE-LA-BERTRAND souhaite installer un relais de radiotéléphonie mobile sur le site « des Fouilles », dont elle est propriétaire.
Cette antenne-relais doit permettre un désenclavement du territoire en matière d'accès numérique, conformément aux besoins exprimés dans le PADD du PLU de BOISSISE-LA-BERTRAND.

L'implantation de cette antenne devant se faire en zone N du PLU et couvert par un Espace Vert Protégé (EVP), il convient de mettre le PLU en compatibilité avec ce projet.

Conformément à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 21 octobre 2021 (MRAe IDF-2021-6589), cette procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Toutefois, la mise en compatibilité du PLU de BOISSISE-LA-BERTRAND nécessite une enquête publique.

Désigné Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de MELUN le 17/02/2022, Jean-Pierre SPILBAUER a mené cette enquête publique du lundi 4 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022.
Trois permanences ont été tenues en mairie de BOISSISE-LA-BERTRAND les 7, 12 et 14 avril 2022.

2- Remarques, approbations, préoccupations, pétitions, avis négatifs et suggestions du public.

Pendant la durée de l'enquête publique, une personne s'est présentée afin d'obtenir des informations sur le projet ; elle a émis un avis favorable sans restriction estimant « qu'il n'y aura pas de préjudice ».

Par ailleurs, aucun courrier, ni aucun mail, n'a été reçu en mairie concernant le projet en question.

3- Remarques et questions du commissaire-enquêteur

Afin de conduire l'enquête publique, l'étude complète du dossier m'a permis de prendre connaissance des enjeux et des contraintes liés au projet de la commune de BOISSISE-LA-BERTRAND.

Pour ce faire, Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint au Maire, m'a communiqué tous les documents nécessaires, et m'a donné toutes les informations utiles.
En outre, nous avons visité le site choisi pour l'implantation de l'antenne-relais.

Au terme de cette enquête, j'ai été amené en tant que Commissaire-Enquêteur (CE) à poser 4 questions, auxquelles Monsieur BERNHEIM a apporté des réponses :

CE : Un PLU intercommunal (PLUi) est-il en préparation ?
Réponse (R) : Non. Si un PLUi venait à être établi, il inclurait la mise en compatibilité du PLU en cours de réalisation.

CE : Dans l'avis de l'État adressé à Monsieur le Maire de BOISSISE-LA-BERTRAND le 13 décembre 2021, trois remarques ont été faites. Comment seront-elles prise en compte ?
- Concernant d'autres éléments de modification du PLU sans rapport avec l'implantation de l'antenne-relais,
R : Ils seront retirés du dossier.

- Concernant le projet (ancien) d'un franchissement de la Seine :
R : Si ce projet devait se réaliser (ce qui semble difficile aujourd'hui au vu de l'urbanisation actuelle), il conviendrait de déplacer l'antenne ou d'adapter l'emplacement de la nouvelle voirie ; ceci serait possible au regard des espaces libres dans ce secteur.
- Concernant le règlement graphique à modifier :
R : Ce sera fait.

4- CONCLUSION DU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Après avoir constaté :

- que tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet m'ont été donnés,

- qu'un seul avis (favorable) a été donné pendant l'enquête,

- que la Commune de BOISSISE-LA-BERTRAND a répondu à toutes mes questions,

- que le projet présenté est très clair et parfaitement compréhensible,

Je remets ce jour, vendredi 22 avril 20022, en main propre, à Monsieur Alain BERNHEIM, Adjoint au Maire de BOISSISE-LA-BERTRAND (77) le procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique n°**E22000022 / 77**, tenue du 4 au 15 avril 2022.

Le 22 avril 2022,

Jean-Pierre SPILBAUER, Commissaire-Enquêteur

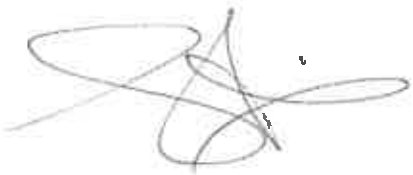

Document reçu le 22 avril 2022 des mains de Jean-Pierre SPILBAUER

Alain BERNHEIM, Adjoint au Maire